

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

41ème Rallye Régional PEA des Vallées Vendredi 21 et Samedi 22 Août 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA des VALLEES
Nom du Rallye :	41 ^{ème} Rallye des Vallées
Date :	21 et 22 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Le 41ème Rallye Régional PEA des Vallées compte : - pour la Coupe de France des Rallyes 2026 (Coefficient 2). - pour le Championnat des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026, - pour le Challenge interne 2026 de l'ASA des Vallées.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°36 en date du 20/05/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N°428 en date du 20/05/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	MARTIN Jean-Michel
Téléphone :	06 09 25 53 60
Mail :	Jm-martin88@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MARTIN Jean-Michel
Membres :	Membres Comité Directeur de l'ASA des Vallées
Secrétariat du Rallye, Adresse :	5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT
Téléphone :	03 29 62 26 33
Mail:	asavallees@wanadoo.fr

Permanence du Rallye :	Palais des Congrès 88200 REMIREMONT
Lieu, date, horaire :	21 et 22 Août 2026
Organisateur technique	
Nom :	ASA des Vallées
Adresse :	5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT
Téléphone :	03 29 62 26 33
Mail :	asavallees@wanadoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Après l'obtention du Visa FFSA
Ouverture des engagements	A parution du Règlement
Clôture des engagements	Lundi 10 Août 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 16 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 16 août de 10h à 19h et vendredi 21 août de 9h à 17h au Bar du Champ de Mars (chez Ornella)
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 16 août de 10h à 19h et le vendredi 21 août de 9h à 17h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Palais des Congrès de Remiremont de 14h30 à 20h30 le vendredi 21 août 2026
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Champ de Mars de Remiremont de 14h45 à 20h45 le vendredi 21 août 2026
Mise en place du parc de départ	A l'issue du passage au contrôle technique vendredi 21 août 2026
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Au 1er étage Palais des Congrès de Remiremont à 19h30 le vendredi 21 août 2026.
Publication des équipages admis au départ	Au Palais des Congrès de Remiremont à 21h00 le vendredi 21 août 2026
Publication des heures et ordres de départ	Au Palais des Congrès de Remiremont à 21h00 le vendredi 21 août 2026.
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis aux équipages aux vérifications administratives contre émargement.
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Départ du Champ de Mars de Remiremont 1er concurrent VHC à 08h00 le samedi 22 août 2026.
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Au Palais des Congrès de Remiremont à samedi 22 août 2026
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Arrivée au Champ de Mars Remiremont 1er concurrent VHC à 16h44 le samedi 22 août 2026
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage Renault GMA à Saint Etienne les Remiremont le samedi 22 août 2026.
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	La publication des résultats du rallye se fera 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent le samedi 22 août 2026.
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Elle aura lieu au Palais des Congrès de Remiremont au 1er étage au restaurant à 20h30 le samedi 22 août 2026.

ARTICLE 1P. ORGANISATION ..

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN (licence : 1625/0314)
Commissaires Sportifs	Gérald LAURENT (licence : 2290/0314) Jean WAMBACH (licence : 1183/0306)
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michelle PECCAUD (licence : 2309/0314)
Directeur de Course	Franck MADER (licence : 187564/0323)
Directeurs de Course Adjoint Adjoint à la Direction de Course Gestion ES 1-2-3	Véronique DUPAYS (licence 30612/0323) A DEFINIR
Directeurs de Course E.S. 1-2-3 Directeurs de Course Adjoints ES 1-2-3	J. Jacques SICHLER (licence : 17673/0323) Michel LEONATE (licence : 12844/0323)
Directeur de Course VHC/VHRS	Daniel BLANQUIN (licence : 1941/0308)
Commissaire Technique responsable Commissaire Technique responsable VHC/VHRS	Hervé CUNY (licence : 32801/0304) Serge BULLIER (licence : 19678/0409)
Commissaires Techniques adjoints	Emile TENA (licence : 124058/0305) Denis DERCHE (licence : 33547/0314) Daniel HAEFFELIN (licence : 12679/0322) Michel LORRAIN (licence : 105082/0304)
Médecin chef E.S. Coordinateur secours	Michel WIEDENKELLER (licence : 146262/0323) Didier VINCENT
Chargés des relations avec les concurrents	Monique FRANCE (licence : 29181/0409) Serge BLONDEL (licence : 192216/0308)
Chargé des relations avec la presse	Jean-Michel MARTIN (licence : 27433/0313)
Chronométrateurs	Sabine JEDREK (licence : 317059/0409) Nathalie THIERY (licence : 342012/0308)
Classement	Gérard PEUREUX (licence : 11720/0305)
Speaker	Didier OHMER

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 21 août 2026 de 14h30 à 20h30, les vérifications techniques de 14h45 à 20h45 au Palais des Congrès de Remiremont.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage des Grands Moulins Auto - Parc économique des Grands Moulins 88200 Saint-Etienne-les-Remiremont.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 41ème Rallye Régional PEA des Vallées doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASA des Vallées
5 Place Batardeau
88200 REMIREMONT
Tél. 06-09-25-53-60 / 03 29 62 26 33
Mail : asavallees@wanadoo.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 août 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures modernes au maximum. Dans le cadre où le nombre d'engagés au 14^{ème} Rallye des Vallées VHC (10 voitures) et au 13^{ème} Rallye des Vallées VHRS (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés serait augmenté dans la limite de 140 voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **325 € + 5€* = 330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **650 € + 5€* = 655€**
- Licenciés ASA des Vallées : (pilote et copilote) : **295 € + 5€* = 300€**
- 1 licencié ASA des Vallées : (pilote ou copilote) : **310 € + 5€* = 315€**
- *** 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est de Sport Auto.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars et le Square du 170ème RI à Remiremont (une seule voiture d'assistance par équipage).

Les remorques seront obligatoirement stationnées sur le parking Le Cuisinier fléché.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

Important : une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

- De détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le **piquetage est interdit.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye des Vallées représente un parcours de 54,57 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte **1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois** d'une longueur totale de 39.9 km.

Les épreuves spéciales sont : **ES n° 1 – 2 – 3 « Remiremont »** de 13,3 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages maximum.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 16 août 2026 de 10h00 à 19h00

Vendredi 21 août 2026 de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix. Un tirage au sort récompensera 3 commissaires par un chèque de 50€ chacun.

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 22 août 2026 à 20h30 au Palais des Congrès 1er étage à Remiremont.

Les coupes seront remises aux lauréats, pour les prix en espèces les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	150€	75€	
CLASSE de 1 à 3 partants	300€ réduit à 150€ si 1 seul partant			
de 4 à 7 partants	300€	120€		
de 8 à 11 partants	300€	150€	75€	
+ de 11 partants	300€	150€	75€	40€
Equipage 100% Féminin	300€			
Si moins de 3 partantes	150€			